

RECYCLAGE DES PORTES ET DES FENÊTRES

L'UFME s'engage concrètement et présente sa charte pour le recyclage des menuiseries en fin de vie

Promouvoir les bonnes pratiques nécessaires à la maîtrise de la qualité de la collecte et de la valorisation des déchets



La Défense – 15 juillet 2019 – L'UFME (Union des Fabricants de Menuiseries) présente sa charte d'engagement volontaire pour le recyclage des menuiseries en fin de vie, visant à promouvoir les bonnes pratiques nécessaires à la maîtrise de la qualité de collecte et de traitement des déchets de menuiseries, et à informer sur les moyens existants pour une valorisation la plus vertueuse possible.

« Le constat est aujourd'hui sans appel : avec plus de 8,4 millions de fenêtres déposées chaque année en France, l'enfouissement en décharge ne peut être une solution d'avenir, d'autant qu'il existe des exutoires opérationnels permettant de valoriser ces matières en fin de vie et favoriser leur réintroduction dans le cycle de vie de nouvelles menuiseries. Il nous appartient, en tant qu'organisation professionnelle responsable, d'accompagner nos adhérents et toutes les entreprises de la filière, dans la recherche de solutions efficaces pouvant être mises en place rapidement » commente Robert Dollat, Président de l'UFME. *« Notre charte est ouverte à toute société souhaitant s'impliquer dans cette démarche volontaire et nous souhaitons qu'elle permette de mobiliser le plus grand nombre de professionnels impliqués dans la fabrication et l'installation de menuiseries pour améliorer le recyclage de ces produits. Nous sommes fiers de cette initiative et nous rendrons régulièrement compte de nos avancées dans cette voie du recyclage, afin d'accompagner la filière dans le 21^e siècle de la fenêtre »* ajoute Ludivine Menez, Déléguée Technique.

QUEL PÉRIMÈTRE ET QUELS ENGAGEMENTS POUR LES SIGNATAIRES DE LA CHARTE DE L'UFME ?

Portée par les adhérents de l'UFME, la charte proposée aujourd'hui est ouverte à toute société souhaitant s'impliquer dans cette démarche vertueuse. Elle vient illustrer très concrètement l'engagement du syndicat pour promouvoir et renforcer le développement durable au sein de la filière, et épauler les professionnels dans la collecte, le traitement et la valorisation des menuiseries en fin de vie.

La charte propose un socle commun d'engagements partagés par tous les signataires (fabricants de menuiseries, installateurs, professions associées et extrudeurs) et des engagements spécifiques par typologies de sociétés.

Zoom sur les engagements communs à toutes les entreprises :

Par la signature de la charte d'engagement volontaire proposée par l'UFME, chaque société s'engage à :

- prendre connaissance de la qualité des déchets de menuiseries et de leurs exutoires,
- prendre connaissance et diffuser la liste des points de collecte des déchets,
- diffuser les bonnes pratiques nécessaires au recyclage en boucle fermée (conditionnement des déchets, précautions de manutention et transport, tri),
- améliorer la traçabilité des déchets en fin de vie et le recyclage en boucle fermée (Verre et PVC),
- prendre connaissance et diffuser les bonnes pratiques sur chantier de rénovation ou déconstruction (interdiction de pose sur dormant PVC ou aluminium existant, collecte et traitement des déchets de chantier).

et les engagements spécifiques par typologies d'entreprises :

- **pour les fabricants de menuiseries :**
 - communiquer à leurs clients (installateurs et entreprises générales) les bonnes pratiques et points de collecte de déchets,
 - privilégier des produits intégrant des matières recyclées dans leurs approvisionnements.

- **pour les installateurs et entreprises générales :**
 - communiquer à leurs clients les conditions de collecte et traitement des déchets de chantier,
 - pour le marché diffus : ne pas déposer les déchets de menuiseries en décharge publique et les confier à un professionnel impliqué dans la valorisation de ces déchets,
 - et en chantier : trier les déchets sur chantier et respecter un conditionnement pour préserver l'intégrité des produits verriers.

- **pour les professions associées** (fabricants de composants de menuiseries, de produits nécessaires à leur mise en œuvre, éditeurs de logiciels, professionnels du recyclage, ...) :
 - privilégier des produits intégrant des matières recyclées dans leurs approvisionnements,
 - relayer les bonnes pratiques à leurs clients et partenaires.

- **pour les extrudeurs**
 - être impliqués dans la démarche VinylPlus® avec un objectif quantitatif de taux de matière recyclée entrante supérieur à 18 %,
 - et fournir une attestation aux fabricants de menuiseries sur le taux de matière recyclée intégrée aux profilés.

Précisons que la charte est complétée par 3 annexes :

- Annexe 1 : « Recommandations pour la collecte et le tri des déchets de menuiseries en fin de vie » : apportant des précisions sur le principe général de la valorisation, la collecte, le tri et le stockage, le démantèlement, typologies de produits concernés : bois, matières plastiques et métaux.
- Annexe 2 : « Points de regroupement de verre plat Bâtiment ».
- Annexe 3 « Cartographie des points de collecte à jour en France, pour les produits verriers et pour la collecte du PVC ».

Le PDF de la charte d'engagement pour le recyclage des menuiseries en fin de vie est téléchargeable sur le site internet de l'UFME via le lien suivant :

https://www.ufme.fr/sites/default/files/bibliotheque/charte_engagement_ufme_-_recyclage_v20190423_0.pdf ou sur demande auprès du service de presse.

L'ENGAGEMENT POUR LA CROISSANCE VERTE « VERRE PLAT » ET LE LABEL VINYLPLUS® : DES ACTIONS À FAIRE CONNAÎTRE ET À ENCOURAGER

L'Engagement pour la Croissance Verte (ECV), relatif au recyclage du verre plat de déconstruction et de rénovation, a fixé un objectif de valorisation de 50% des volumes de verre plat de bâtiment collectés dans les fours de verre plat, dits « floats ». Dans ce cadre, une charte est proposée aux plateformes de verre plat qui s'engagent à respecter les conditions d'acceptabilité, de stockage et de traçabilité des flux de matériaux reconnus par les partenaires de l'ECV. Une liste des signataires de cette charte est disponible, matérialisée par une cartographie des plateformes de regroupement de verre plat, labellisés ECV Verre Plat en France.

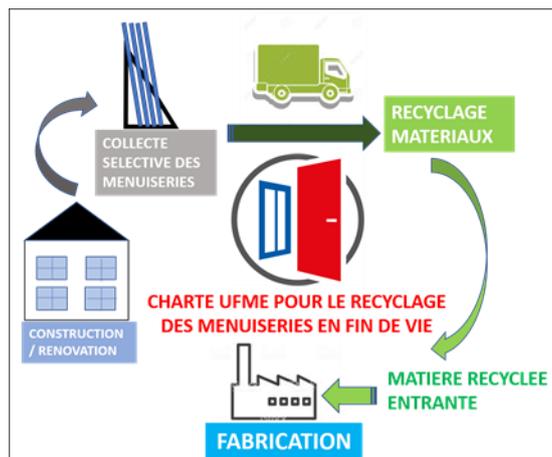
Parallèlement, les industriels de la filière PVC sont engagés dans une démarche européenne de solutions PVC durables, le Label VinylPlus®, dont un des objectifs est d'augmenter significativement le taux de matière

recyclée entrant dans la fabrication des composants en PVC. Dans ce cadre, une cartographie des points de collecte de produits PVC en fin de vie impliqués dans la démarche est également mise à disposition.

UN SYNDICAT RESPONSABLE ET ENGAGÉ POUR MINIMISER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES MENUISERIES

Rappelons que l'UFME est engagée de longue date aux côtés de ses adhérents fabricants de menuiseries pour les accompagner dans la communication des données environnementales et sanitaires de leurs produits et dans la compréhension des évolutions et des exigences de la réglementation.

Soucieux de renforcer ses actions visant à minimiser l'impact environnemental des menuiseries, le syndicat est impliqué dans différents travaux de réflexion pour le recyclage des menuiseries : signataire de la charte « Engagé pour Faire » en avril dernier, il a récemment apporté son soutien à l'initiative locale de Leader Aveyron, Style Millau et l'entreprise adhérente Menuiseries Combes dans leur démarche volontaire liée au recyclage des menuiseries en fin de vie. Une initiative qui devrait s'étendre à d'autres régions de France dans les mois à venir.



Parallèlement, le syndicat met à la disposition de ses adhérents différents documents pédagogiques, tels que la fiche technique « Qu'est-ce qu'une FDES », élaborée pour mieux comprendre et utiliser les Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) des fenêtres, et la fiche technique « Label E+C- » (Bâtiment à Energie Positive & Réduction Carbone), conçue pour aider au décryptage de ce label et anticiper les exigences thermiques de la Réglementation Thermique 2020.

Parallèlement, le syndicat met à la disposition de ses adhérents différents documents pédagogiques, tels que la fiche technique « Qu'est-ce qu'une FDES », élaborée pour mieux comprendre et utiliser les Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) des fenêtres, et la fiche technique « Label E+C- » (Bâtiment à Energie Positive & Réduction Carbone), conçue pour aider au décryptage de ce label et anticiper les exigences thermiques de la Réglementation Thermique 2020.

À propos de l'UFME

L'UFME (Union des Fabricants de Menuiseries) représente la filière des portes et des fenêtres. Comptant 145 adhérents répartis sur l'ensemble du territoire national, le syndicat a pour vocation d'accompagner et de défendre les intérêts des concepteurs, fabricants et installateurs de menuiseries, ainsi que les professions complémentaires à ces métiers. Épaulée par 3 commissions (technique, sociale & formation, communication), l'UFME s'attache à représenter les intérêts des professionnels de la menuiserie en encourageant la promotion de menuiseries françaises de qualité, en proposant une offre de formations étoffée et en s'impliquant dans le suivi actif des grandes thématiques techniques.

Par son dynamisme et l'expertise de ses membres, l'UFME s'impose aujourd'hui comme un interlocuteur de poids, aux côtés des organisations partenaires de la filière, face aux institutionnels et politiques dans les grands débats d'actualité impactant le secteur de la construction et de la rénovation des logements.

En savoir plus : www.ufme.fr

CONTACTS PRESSE

UFME	VP Communication
Virginie Muzzolini	Chrystelle REGANHA
Responsable Communication	Relations presse
v.muzzolini@ufme.fr	creganha@vp-communication.com
Tel: 01 47 17 69 37	Mobile : 06 80 94 40 98